

**L'Inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de
Saône et Loire**

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 921-3 ;
Vu le décret n°61-012 du 7 septembre 1961 définissant le statut particulier des instituteurs en ce qui concerne les conditions d'accompagnement et d'avancement d'échelon et de changement de fonctions ;
Vu le décret n° 82-451 du 28-05-1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par Internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2014-1029 du 9 septembre 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour les élections professionnelles des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
Vu le décret n° 2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;
Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;
Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections administratives paritaires signé par le bureau de vote électronique centralisateur le 8 décembre 2022 ;
Vu le procès-verbal de choix des sièges signé par le bureau de vote électronique le 8 décembre 2022 portant proclamation des résultats des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire départementale des instituteurs et des professeurs des écoles de la Saône et Loire,

ARRETE

Article 1er - La liste des membres de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles de Saône et Loire est fixée ainsi qu'il suit :

A – Représentants de l'administration

Membres titulaires :

- Madame Catherine PIERRE, inspectrice d'académie - directrice académique, Présidente
- Monsieur Stéphane GUIGUET, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale

DIVISION DES PERSONNELS 1^{er} degré

- Madame Véronique SCHMITT, adjointe à la directrice académique des services de l'éducation nationale pour le 1^{er} degré
- Madame Catherine ANGIOLINI, inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription de Chalon I
- Madame Anne BAZIN, inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription de Mâcon ASH
- Madame Angéla CASANOVA, inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription de Mâcon Nord
- Monsieur Sébastien FLORIN, inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Mâcon Sud
- Monsieur Jérôme FRANÇOIS, inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription Maternelle et ASH
- Monsieur Romuald JOSSERAND, inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Tournus
- Monsieur Philippe MARLIER, inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription Chalon II

Membres suppléants :

- Madame Anne BERTAUD, infirmière conseillère technique
- Monsieur Guillaume BISELLACH-ROIG, chef de la division de l'organisation scolaire
- Monsieur Sébastien CARROT, inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Charolles
- Monsieur Mathieu COULON, inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Louhans
- Madame Frédérique DEMONGEOT, cheffe de la division des élèves
- Madame Carole DESBROSSES, inspectrice de l'éducation nationale Information et Orientation
- Madame Céline ESPOSITO, conseillère technique – responsable départementale de service social
- Madame Camille SABATIER, cheffe de la division des affaires générales
- Madame Carine SAHIN-RAMOND, cheffe de la division des personnels du 1^{er} degré
- Madame Virginie SPARTA, inspectrice de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'Autun

B – Représentants élus du personnel

Dans l'ordre du tableau de proclamation des élus

Membres titulaires :

- Monsieur Vincent CASTAGNINO, FSU-SNUipp
- Madame Marie LARROUY, FSU-SNUipp
- Monsieur Mathias CAZIER, FSU-SNUipp
- Madame Alexandra DUPY, FSU-SNUipp
- Monsieur Marc BRUNEAU FSU-SNUipp
- Madame Nathalie BOURCERET, SNUDI-FO
- Monsieur Nicolas MARILLER, SNUDI-FO
- Madame Stéphanie ACQUAVIVA, SNUDI-FO
- Madame Sonia BOSSU, SE-UNSA
- Madame Maud PETIT, SE-UNSA

Membres suppléants :

- Madame Eponine MILLER, FSU-SNUipp
- Madame Hélène TOUILLON, FSU-SNUipp
- Madame Laura BEHART, FSU-SNUipp
- Madame Stéphanie MACKE, FSU-SNUipp
- Madame Fanny FRANCONIE, FSU-SNUipp
- Monsieur Thomas TARDIVAUD, SNUDI-FO
- Madame Virginie MAZILLE, SNUDI-FO
- Monsieur Frédéric PERROT, SNUDI-FO
- Madame Ophélie BLANC, SE-UNSA
- Madame Elisabeth PILLIEN, SE-UNSA

Article 2 : monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Saône et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ce présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 19 septembre 2025

Fait à Mâcon, le 03 octobre 2025

Catherine PIERRE



Inspectrice d'académie - directrice académique
des services de l'éducation nationale de Saône-et-Loire